

Convocqué le 01/12/2017, le conseil s'est réuni le 20/12/2017 à 18h30
Tous les membres sont présents
T. Nonnotte assure le secrétariat.

→ Prise de compétences en matière de ZAE - Modalités de mise à disposition et cessions de biens --- 17/134

En application de la Loi NOTRE, et dans le cadre du transfert de compétence en matière de ZAE, le Grand Besançon doit procéder aux transferts de biens nécessaires à l'exercice de la compétence.
Après avoir entendu les propositions établies par la CAGB, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de biens lié au transfert de compétences en matière de ZAE.

→ Taxe d'affouage 2017/2018 --- 17/135

A l'unanimité, le conseil fixe le montant de la taxe à = 30 euros

→ Décision Modificative n°1 --- 17/136

Dans la mesure où le BP 2017 n'a pas ouvert de crédits en dépenses imprévues et qu'il est nécessaire d'abonder le compte 739223_014 pour un montant de 39 euros, le conseil donne son accord pour effectuer le mouvement suivant :

- dépense de fonctionnement 60612_011 = - 39 €
- recette de fonctionnement 739223_014 = + 39 €

Divers points d'information :

• sur les crédits 2017 :

Un bilan définitif ne peut pas être dressé avant la clôture des comptes, mais, à priori les recettes devraient compenser les dépenses de l'année et garder intact notre trésorerie

- en fonctionnement : 159.000 €
- en Investissement : 121.000 €

• sur les travaux possibles en 2018 :

* Chemin forestier - Chemin des Conbes à renforcer sur 300 ml et créer une place à bois
Coût prévisible 12000 € - Une subvention de l'ONF est possible et en cours d'évaluation.

• Revêtement en enduit b.c. coude de la rue de la Navie, la cour de la Navie, une section de la rue de la Fontaine, de la rue des Grands Prés et le Chemin rural des Grands Bataillars

La dépense prévisible est de l'ordre de 25000 €. Ces travaux pourraient être différés en 2018 s'ils devaient avoir droit, pour partie, à une subvention du nouveau dispositif du Conseil Départemental.

• Protection du chemin mode doux réales cette année = l'objectif étant d'interdire réglementer l'accès par des dispositifs en bois extensibles; non chiffrés, réalisés en 2018.

• Affouage = seuls 4 affouagistes se sont déclarés

• Fresque de la Fontaine = une restauration complète est prévue pour 350 €

• Eau / Assainissement = Les contrôles d'ANC, ont été effectués; les résultats seront expédiés aux intéressés par le Grand Besaçon et le coût pris en charge par la commune (75€ HT / unité)

• TIC HIVER = le 17/02/2018

La séance est levée à 20h30

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,

